

1. DÉNOMINATION DE PROFESSION

4 0732 06 13 Szigetelő (Hő- és hangszigetelő részzakma)

2. TRADUCTION DE LA DÉNOMINATION DE PROFESSION

Isolateur (isolation thermique et acoustique)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNÉE À TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

- connaître les technologies d'isolation thermique, les règles du processus et les matériaux à utiliser pour les structures internes et les structures externes du bâtiment, ainsi que pour les équipements mécaniques et le câblage;
- utiliser en toute sécurité les outils spéciaux, les outils à main et les petites machines du métier;
- se conformer aux exigences spécifiques en matière de santé et de sécurité au travail, liées à leurs activités;
- réaliser des travaux d'isolation thermique et acoustique dans le cadre d'un travail individuel ou en groupe;
- structures du bâtiment : façades, toits plats, toits verts et toits surélevés, sous-structures internes, isolation thermique dans les plans horizontaux et verticaux, isolation thermique avec revêtement de protection contre l'incendie;
- étudier, effectuer le contrôle qualitatif et quantitatif de la structure finie;
- réparer les systèmes d'isolation installés, les démonter de manière professionnelle, traiter les déchets;
- stocker et préparer les matériaux d'isolation de manière professionnelle;
- inspecter et préparer la surface de réception à l'aide d'instruments et d'un contrôle visuel, et réparer les pièces défectueuses si nécessaire;
- calculer la quantité de matériaux pour les systèmes d'isolation thermique et acoustique sur la base des plans architecturaux et techniques{MQ};
- collaborer avec d'autres professions;
- utiliser le langage technique et la terminologie du domaine.

4. LES MÉTIERS QUE LE TITULAIRE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT PEUT EXERCER

7531 Isolateur acoustique

7531 Isolateur thermique

(*) Note explicative:

¹ En langue originale. | ² La traduction indicative de la dénomination. | ³ A remplir si nécessaire. Le supplément au certificat fournit des informations supplémentaires sur la qualification et n'a pas de statut juridique en tant que tel. Le format se base sur la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision no 2241/2004/CE.

©Union Européenne, 2002-2020 | europass.cedefop.europa.eu ©

5. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le supplément au certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du supplément au certificat</p> <p>Ministère de la Culture et de l'Innovation</p>												
<p>Niveau du supplément au certificat (national ou international)</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p> <p>N° DKK: 3</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p> <p>L'admission à l'examen sectoriel de base est ouverte aux personnes ayant accompli avec succès les années de scolarité requises ou aux personnes dont les connaissances préalablement acquises et déjà reconnues remplissent les exigences de l'examen sectoriel de base. L'admission à l'examen professionnel est subordonnée à l'accomplissement avec succès de toutes les années de scolarité requises et de la période ininterrompue de stage professionnel. Si l'élève est tenu de passer un examen sectoriel de base, celui-ci est pris en compte avec la pondération suivante: L'examen de base sectoriel est pondéré dans le résultat de l'examen professionnel avec la pondération suivante : Examen de base sectoriel : %, Examen professionnel : %</p>												
<p>Mention de série du supplément au certificat: CXK A</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du supplément au certificat: 2024.04.22</p>	<p>La dénomination des matières théorétiques et pratiques de l'examen de base sectoriel et de l'examen professionnel, ainsi que leur évaluation sur la base d'une échelle à cinq points</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Examen professionnel</td> </tr> <tr> <td colspan="2">tâche de projet</td> </tr> <tr> <td>Tâche de projet d'isolation thermique et acoustique</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'examen professionnel en pourcentages</td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'examen professionnel en notes</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis		Examen professionnel		tâche de projet		Tâche de projet d'isolation thermique et acoustique	5	Résultat de l'examen professionnel en pourcentages	100%	Résultat de l'examen professionnel en notes	5
Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis													
Examen professionnel													
tâche de projet													
Tâche de projet d'isolation thermique et acoustique	5												
Résultat de l'examen professionnel en pourcentages	100%												
Résultat de l'examen professionnel en notes	5												
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p>	<p>Accords internationaux</p>												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>													
<p>Base légale</p> <p>Décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental 319/2020 (VII. 1.) modifiant le décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Loi LXXX de 2019 sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental N° 292/2023 (VII. 6.) sur les modifications des décrets gouvernementaux résultant de l'évaluation ex-post de l'impact de la restructuration de l'enseignement et de la formation professionnels.</p>													

6. MODES D'ACCÈS AU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT OFFICIELLEMENT RECONNUS

Description de la formation sectorielle initiale, de l'enseignement théorique et de la formation pratique professionnelle	Répartition du nombre total d'heures du programme
Durée totale de la formation	550 heures

Niveau d'entrée requis:

- Formation scolaire antérieure : Enseignement primaire ou achèvement de la formation nommé « Dobbantó »
- Avis d'aptitude à la santé au travail nécessaire

Plus d'informations:

MATIÈRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

	HORAIRE
Éléments de base de la structure (isolation des toits recouverts de végétation contre l'eau de pluie)	12 heures
Réalisation de toitures vertes intensives	12 heures
Réalisation de toitures vertes extensif	12 heures
Éléments structurels de base (isolation thermique des structures de l'enveloppe du bâtiment)	12 heures
Préparation des couches d'isolation thermique pour les façades	12 heures
Construction d'une couche d'isolation thermique dans les toitures hautes	12 heures
Préparation des couches d'isolation thermique pour les toits plats	12 heures
Préparation de l'isolation thermique et des couches flottantes pour les systèmes de prise	12 heures
Isolation thermique des structures	12 heures
Éléments structurels de base (isolation mécanique et thermique des équipements)	12 heures
Isolation thermique des systèmes de tuyauterie mécanique	12 heures
Isolation thermique des équipements mécaniques	12 heures
Protection contre l'incendie des systèmes de câblage mécanique avec isolation thermique	12 heures

MATIÈRE THÉORÉTIQUE PROFESSIONNELLE

	HORAIRE
Éléments de base de la structure (isolation des toits recouverts de végétation contre l'eau de pluie)	12 heures
Réalisation de toitures vertes intensives	12 heures
Réalisation de toitures vertes extensif	12 heures
Éléments structurels de base (isolation thermique des structures de l'enveloppe du bâtiment)	12 heures
Préparation des couches d'isolation thermique pour les façades	12 heures
Construction d'une couche d'isolation thermique dans les toitures hautes	12 heures
Préparation des couches d'isolation thermique pour les toits plats	12 heures
Préparation de l'isolation thermique et des couches flottantes pour les systèmes de prise	12 heures
Isolation thermique des structures	12 heures
Éléments structurels de base (isolation mécanique et thermique des équipements)	12 heures
Isolation thermique des systèmes de tuyauterie mécanique	12 heures
Isolation thermique des équipements mécaniques	12 heures
Protection contre l'incendie des systèmes de câblage mécanique avec isolation thermique	12 heures

Stage professionnel continu 160 heures

Au Total 472 heures

Les exigences relatives à l'éducation et à l'accomplissement des formations, ainsi que les conceptions de programmes sont disponibles à l'adresse suivante: <https://ikk.hu>.

Le présent supplément au certificat a été élaboré conformément au décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) relatif à l'application de la loi sur la formation professionnelle.

Centre national de référence : Service nationale pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes :
<https://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2024.04.22

CACHET

MINIFEA